L'Orient Noz

Marches et courses d'orientation urbaines nocturnes

Règlement

1er novembre 2026

Introduction

Les animations « L'Orient Noz » sont des épreuves de course d'orientation pédestre nocturne, en milieu urbain et/ou naturel, ouvertes au public et à la circulation routière. L'itinéraire est librement choisi par les participants, mais comporte des points de passage obligatoires (balises ou postes). L'animation se base sur la capacité de chacun à se déplacer de façon optimale en marchant ou en courant et en s'orientant à l'aide d'une carte.

L'Orient Noz comporte plusieurs animations organisées au cours de l'hiver 2026-2027 par le Club d'Orientation Lorientais dans des communes du pays de Lorient - Quimperlé.

Chacun est libre de participer à l'une ou à l'ensemble des animations proposées dans la saison.

Engagement

1.1 - La participation à l'animation L'Orient Noz implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

1.2 - L'organisateur propose plusieurs parcours de différents niveaux (longueur et difficulté progressive du circuit bleu à orange), dont notamment :

- **Bleu** : débutant, enfant - 2 km environ,
- **Jaune** : famille - 4 à 5 km environ,
- **Orange** : sportif et expert – à partir de 5 km (2 distances)

1.3 - Le circuit orange est ouvert à partir de 12 ans. Le circuit orange long est ouvert à partir de 16 ans.

1.4 - Le parcours s'effectue en individuel, en duo ou en famille ou équipe (trois à cinq participants). Une équipe s'engage sur un seul parcours.

1.5 - Les participants âgés de moins de seize ans (duo, famille ou équipe) doivent être accompagnés d'une personne majeure et sont placés sous la responsabilité de cette dernière le temps de l'animation.

1.6 - Les participants en individuel âgés de seize et dix-sept ans doivent produire une autorisation de leur responsable légal, les autorisant à participer à l'animation.

1.7 - Le nombre de participants est limité à cent cinquante inscriptions (équipes, duo ou participants individuels), sauf avis contraire de la ville nous accueillant. Les inscriptions doivent se faire au moyen du formulaire en ligne adéquat, au plus tard trois jours précédant l'animation. Une inscription sur place le jour de l'animation est possible dans la limite des cartes disponibles.

1.8. - Les tarifs des animations L'Orient Noz sont les suivants :

- Individuel : 8 €
- Duo : 15 €
- Famille ou équipes (3 à 5 participants) : 17 €

Ces tarifs donnent droit à une seule carte par équipe. Il est possible de souscrire une option « carte supplémentaire » pour un montant de 2 € pour les duos, équipe ou famille.

Le paiement s'effectue lors de l'inscription sur le site HelloAsso ou, dans la limite des cartes disponibles, en main propre auprès de l'organisation avant de prendre le départ, règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Club d'Orientation Lorientais.

1.9 - Chaque participant non-licencié FFCO inscrit sur un parcours doit fournir lors de l'inscription une attestation indiquant avoir pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport.

1.10 - L'animation est chronométrée par gestion électronique de course. Une puce électronique peut être prêtée au participant dans la limite du stock de l'organisateur contre une caution de 50 € par chèque.

1.11 - Il n'est pas établi de classement.

Déroulement de l'animation

2.1 - Le départ est donné à partir de l'heure indiquée par l'organisation pour chacune des étapes. Sur le lieu de départ, chaque équipe doit vider son pointeur électronique et contrôler son bon fonctionnement. Ces opérations se font en utilisant les boîtiers "Effacer" et "Contrôler" sur le lieu du départ.

2.2 - Chaque participant est responsable de la prise de sa carte, notamment de vérifier que celle-ci correspond au circuit sur lequel il est engagé.

2.3 - Le départ est indiqué sur la carte par un triangle de couleur pourpre. Il est matérialisé sur le terrain par une balise qui ne doit pas être poinçonnée.

2.4 -Les membres d'une même équipe doivent impérativement rester ensemble, à vue et à voix, tout au long de l'animation.

2.5 - Les balises (ou postes) doivent être poinçonnées dans l'ordre. Cet ordre est indiqué sur la carte par un trait de couleur pourpre.

2.6 - L'arrivée est indiquée sur la carte par un double cercle de couleur pourpre. Depuis le dernier poste, l'équipe doit rejoindre l'arrivée pour poinçonner le boîtier "Arrivée".

Sécurité des participants

3.1- Le passage par l'arrivée et le stand chronométrage (GEC) est obligatoire, y compris en cas d'abandon.

3.2 - Les passages obligatoires (traversées de route, etc.), indiqués sur la carte et les itinéraires indiqués en traits pointillés de couleur pourpre sur la carte, doivent être impérativement respectés sous peine d'exclusion de l'animation.

3.3 - Les participants doivent respecter le code de la route sur l'intégralité de leur parcours.

3.4 - Les participants doivent respecter les consignes des organisateurs et des signaleurs présents sur le parcours le cas échéant.

3.5 - Chaque participant doit être muni durant l'animation du matériel suivant : un vêtement fluo et réfléchissant et une lampe. Sans ce matériel, l'organisateur refusera le départ des participants concernés.

3.6 - La fermeture des parcours est prévue à 21h30. À la fermeture des parcours, les participants doivent rejoindre immédiatement l'arrivée et se signaler au stand chronométrage (GEC).

3.7 – Un numéro d'urgence sera inscrit sur les cartes et utilisable seulement le jour de l'évènement.

Code de civilité

4.1 - Les participants doivent respecter les personnes et les biens :

- Respecter les autres usagers des lieux fréquentés,
- Ne pas abîmer les clôtures,
- Ne pas accéder aux zones interdites (indiquées par des hachures ou une surface pourpre sur la carte),
- Ne pas traverser les propriétés privées (indiquées par un vert-olive, voir légende sur la carte),
- Ne pas entrer dans les enclos gardant des animaux.

4.2 - Les participants doivent respecter l'environnement :

- Ne pas traverser les massifs de fleurs et les plantations des espaces verts publics,
- Ne pas abandonner de déchets (des poubelles sont proposées sur les zones d'accueil et d'arrivée).

Clause de sauvegarde de l'organisateur

5.1 - Les participants s'engagent à cette animation sous leur propre responsabilité.

5.2 - En cas de non-respect du règlement, l'organisateur décline toute responsabilité si un accident survient ou si une infraction est commise.

5.3 - En cas de force majeure (par exemple, alerte météorologique orange ou rouge, avis de l'autorité publique, etc.) l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation. En pareille situation l'organisateur sera libre de déterminer un remboursement ou non, ou un avoir sur une manifestation similaire si la participation a été réglée à l'avance.

Droit à l'image

6.1 - Chaque participant, au moment de son inscription, autorisera ou non, par une case à cocher, l'usage de son image à des fins de promotion de l'animation L'Orient Noz. Pour les participants mineurs, l'autorisation sera réalisée par les représentants légaux.

6.2 - L'autorisation du droit à l'image est consentie pour une durée de 2 ans à compter de l'animation concernée. Elle s'applique aux supports médiatiques suivants : réseaux sociaux, site internet du club et presse locale. L'autorisation du droit à l'image ne fait pas l'objet d'une contrepartie.

Données personnelles

7.1 - Chaque participant accepte l'enregistrement de ses coordonnées personnelles par l'organisateur pour une durée de 5 ans :

- Nom et prénom,
- Code postal et commune,
- Numéro de téléphone portable,
- Adresse courriel.
- Date de naissance

7.2 - L'organisateur s'engage à protéger et ne pas diffuser les données personnelles à des tiers, à l'exception de la Fédération Française de Course d'Orientation le cas échéant.

7.3 - Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données. Ceci pourra se faire en transmettant un courriel à contact@co-lorient.fr.

7.4 - Lors de l'inscription, chaque participant pourra ou non accepter de recevoir les informations concernant les prochaines activités du Club d'Orientation Lorientais.

Divers

8.1 - L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement. Toute modification importante sera portée à la connaissance des participants dans les meilleurs délais.

Fin du règlement

Lorient, le 1er novembre 2026
La directrice de course
Françoise ANGLADE

Club d'Orientation Lorientais
Maison des Associations
5 place Louis Bonneaud
56100 LORIENT
contact@co-lorient.fr
Siret 448 652 719 00023